

Québec, le

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente donne suite à l'extrait de pétition déposée à l'Assemblée nationale, le 6 juin 2025, par le député de Jean-Talon, concernant l'étude du projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives.

En amont de l'élaboration de ce projet de loi, le gouvernement a lancé au printemps 2023 une vaste démarche de consultation sur l'avenir énergétique du Québec, qui a permis aux experts du secteur de l'énergie, à la société civile, aux communautés autochtones et à toute la population de faire part de leur avis, leurs préoccupations et leurs recommandations à ce sujet.

C'est après avoir pris connaissance des recommandations et mémoires reçues dans le cadre de cette démarche que le gouvernement a élaboré le projet de loi qui a été déposé à l'Assemblée nationale de 6 juin 2024. Des consultations particulières et auditions publiques se sont ensuite tenues du 10 au 19 septembre 2024 à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN). Au final, 74 mémoires auront été déposés et 38 personnes et organismes ont été entendus par la CAPERN.

... 2

Durant tout le processus de consultation et d'étude de ce projet de loi qui a mené à son adoption le 7 juin 2025, notre gouvernement a été à l'écoute des préoccupations et des recommandations des organisations, des oppositions et des parties prenantes. Cette loi permettra d'accélérer la transition énergétique, de développer l'économie du Québec et de contribuer à sa décarbonation.

Le plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE) est un élément clé de cette loi qui vise à doter le Québec d'une vision stratégique pour répondre aux besoins d'approvisionnement énergétique et aux objectifs de décarbonation du Québec. Afin de débiter sans tarder les travaux menant à l'élaboration du PGIRE qui est attendu en avril 2026, nous avons lancé dès mars 2025 la tournée Vision énergie qui a permis d'entendre les intervenants de toutes les régions du Québec. Les propositions reçues ont alimenté la plateforme [consultation.quebec.ca](https://consultation.quebec.ca), où toute personne intéressée a pu, pendant trois mois, proposer des idées additionnelles ou se prononcer sur celles émanant de la tournée. Nous avons également tenu quatre ateliers ciblés réunissant des experts en énergie et des intervenants des secteurs d'activités les plus énergivores (transport, industrie, agriculture et bâtiment). À cela s'ajoute des rencontres bilatérales avec des groupes citoyens et environnementaux, des grands consommateurs et des producteurs d'énergie. Plusieurs autres moyens sont par ailleurs mis de l'avant afin d'informer les citoyens sur les avantages et enjeux des différentes filières énergétiques.

Une consultation publique et distincte des communautés autochtones est également prévue dans la loi pour s'assurer que le PGIRE reflètera les valeurs et les aspirations de la société québécoise.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Christine Fréchette